

Bell Canada—Loi

La ministre a insisté dans son discours sur le fait que ce projet de loi était différent du précédent. Il y a quelques changements, mais je la soupçonne de vouloir nous le faire avaler, car en réalité il n'y a pas de grande différence. Apparemment, il n'y a pas beaucoup de députés conservateurs qui ont manifesté le désir de parler. Ils n'ont pas l'air de penser que c'est un nouveau projet de loi. Je ne sais s'ils sont un peu gênés par ce projet, mais j'ai l'impression que l'on a essayé de le glisser en douce, pendant que les personnes intéressées sont à une réunion du comité permanent des communications et de la culture. Le gouvernement devrait avoir honte d'avoir essayé de déjouer les porte-parole de l'opposition qui assistaient à une importante séance du comité permanent en présentant furtivement ce projet de loi à la Chambre.

Le gouvernement espérait peut-être que personne ne s'en apercevrait et qu'il réussirait à faire adopter cette importante mesure législative à la sauvette. Je veux assurer au gouvernement qu'il ne s'en tirera pas ainsi. Nous étudierons ce projet de loi de façon approfondie. Il ne s'agit pas vraiment d'une cause décisive. Il ne peut guère y avoir beaucoup de sociétés dans une situation de ce genre, mais je rappelle à la Chambre que nous nous intéressons de très près à la concentration et à la déréglementation des sociétés. Des questions très importantes sont en cause dans le projet de loi et nous l'étudierons consciencieusement. Il subira un examen détaillé au comité.

Nous estimons que ce projet de loi est peu judicieux. Nous estimons que la question devrait être envisagée dans le contexte d'une saine politique des télécommunications. Nous regrettons de constater que le gouvernement libéral précédent a capitulé devant Bell Canada sur cette question et que les conservateurs n'ont absolument pas la hauteur de vues qu'il faudrait pour élaborer eux-mêmes une politique. Ils se sont accommodés de la tactique de Bell Canada qui arrive à ses fins en agissant rondement, en s'adressant aux tribunaux et en abattant tous les obstacles sans tenir compte des exigences du CRTC. Ce n'est pas ainsi qu'on établit une politique publique. Ce n'est pas ainsi qu'on veille à sauvegarder l'intérêt public dans ce domaine extrêmement important du service téléphonique.

Je vous assure, monsieur le Président, que nous allons nous battre sur ces grandes questions de la déréglementation et de la concentration des sociétés, et que nous allons nous occuper de veiller à ce que le consommateur soit bien servi à ce chapitre si important des télécommunications.

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre! L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a la parole sur un rappel au Règlement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, avant de poursuivre les délibérations, je me demande si nous pourrions demander au gouvernement quel est l'objet des travaux de la Chambre pour demain et, si on le pouvait, nous indiquer quel projet de loi sera

étudié à la Chambre afin que nous puissions nous préparer en conséquence.

[Traduction]

M. Lewis: Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de passer demain au projet de loi C-14, qui concerne la Loi sur la taxe d'accise.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR BELL CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{lle} MacDonald: Que le projet de loi C-13, concernant la réorganisation de Bell Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le projet en discussion aujourd'hui est le même que celui qui a été examiné l'an dernier sous le numéro C-19. Le projet de loi C-19 avait été présenté et mis en discussion à la Chambre par l'actuel gouvernement conservateur. C'était essentiellement le même que celui qui avait été présenté par un gouvernement précédent, quand Francis Fox était ministre des Communications, et qui était le projet de loi C-20. On dit souvent: «Plus ça change, plus c'est pareil». Cela décrit bien le Canada, cela décrit bien les partis libéral et conservateur. Quand on songe à la façon dont les sociétés fonctionnent dans la réalité, surtout les grandes sociétés, et à la puissance dont elles disposent et qu'on leur donne, on ne voit aucune différence entre les libéraux et les conservateurs.

M. Hnatyshyn: N'allez pas dire cela à Bob Rae.

M. Orlikow: Nous parlons de la Chambre fédérale, pas de la situation temporaire que l'on connaît en Ontario.

Un grand nombre d'organismes qui se sont présentés l'an dernier devant le comité se sont opposés aux principes contenus dans le projet de loi et ont témoigné contre. Présenter maintenant ce projet de loi, c'est démontrer encore plus clairement que l'année dernière qu'il ne s'agit que d'une autre des promesses électorales que le parti progressiste conservateur ne respecte pas.

Avant les élections, monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a dit aux travailleurs des communications, qu'aucune modification importante ne serait apportée dans ce domaine tant que le gouvernement n'aurait pas élaboré et déposé une politique des télécommunications. Le gouvernement est au pouvoir depuis deux ans, mais cette politique se fait toujours attendre. C'est un autre exemple d'improvisation. Dans un domaine important de la vie canadienne, le téléphone et les communications, nous permettons en réalité à une grande entreprise d'élaborer la politique à la place du gouvernement. Lorsque ce dernier présentera sa politique des télécommunications, il s'apercevra qu'elle arrive trop tard.